



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-059-2023-02

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle RH en santé

IDF-2023-02-23-00002 - ARRÊTÉ N° DOS 2023 / 691?? portant sur la dissolution du Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes des Yvelines et nomination d'une délégation de cinq membres ?? (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2023-02-23-00003 - ARRÊTE N° DOS-2023/692 portant changement de responsable légal de la SAS AMBULANCES DELANTOINE (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-23-00002

ARRÊTÉ N° DOS 2023 / 691

portant sur la dissolution du Conseil
départemental de l'Ordre des sages-femmes
des Yvelines et nomination d'une délégation de
cinq membres

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS 2023 / 691 portant sur la dissolution du Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes des Yvelines et nomination d'une délégation de cinq membres

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de la santé publique, notamment son article L.4123-10,

CONSIDÉRANT le courrier en date du 2 février 2023 du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes par lequel il est demandé à la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France de procéder à la dissolution et à la désignation des membres d'une délégation de cinq membres assurant les fonctions du Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes des Yvelines jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil organisée sans délai par le Conseil national.

CONSIDÉRANT qu'en application du texte susvisé, la Directrice de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La dissolution du Conseil départemental de l'Ordre des infirmiers des Yvelines.

ARTICLE 2 : La désignation des membres de la délégation du Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes des Yvelines comme suit :

- Madame Aude ALMERAS,
68 bis avenue du Général Leclerc
95520 BEAUCHAMP
- Madame Laurence MONTANARI
25 rue des sablons
95220 HERBLAY
- Madame Michèle TARIS
26 rue Louise Michel
78500 SARTROUVILLE

- Madame Muriel TERRIERES
18 rue des Moellons
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
- Madame Anne-Sophie HOUIN
17 allée du cerf
95800 COURDIMANGE

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'Offre de soins et le Directeur départemental des Yvelines de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 23/02/2023

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
Le Directeur de l'Offre de soins

signé

Arnaud CORVAISIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-23-00003

ARRÊTE N° DOS-2023/692 portant changement
de responsable légal de la SAS AMBULANCES
DELANTOINE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/692

portant changement de responsable légal de la SAS AMBUANCES DELANTOINE

(94500 Champigny-sur-Marne)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2022/066 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° 2014-DT 94-34 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 03 mars 2014 portant agrément sous le n° 94.14.135 de la SARL AMBUANCES DELANTOINE, sise 507, rue Marcel Paul à Champigny-sur-Marne (94500) dont les co-gérantes sont Mesdames Jennifer DELAR et Nadia ANTOINE ;
- VU** l'arrêté N°DOS-2023/167 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 30 janvier 2023 portant changement de gérance et de forme juridique de la SARL AMBUANCES DELANTOINE, qui devient SAS AMBUANCES DELANTOINE dont la président et Madame Nadia ANTOINE ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Pierre DIEYE, relatif au changement de responsable légal de la SAS AMBUANCES DELANTOINE ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Pierre DIEYE, est nommé président, de la SAS AMBULANCES DELANTOINE, sise 507, rue Marcel Paul à Champigny-sur-Marne (94500), à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 23 février 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE